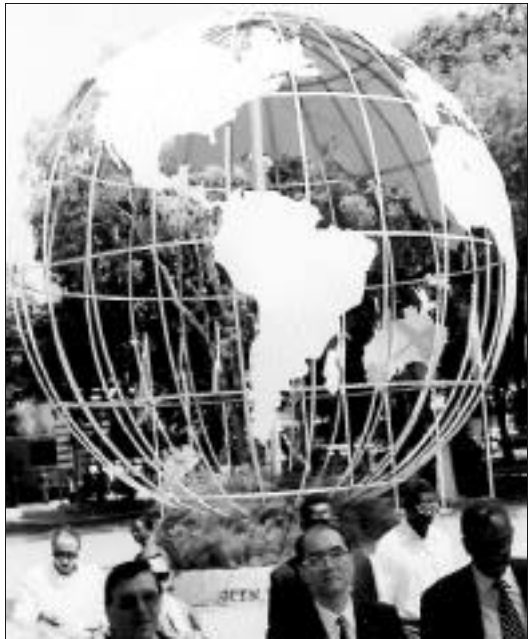


L'école entre le Satellite et l'Internet



Le Droit à l'Éducation

De la théorie à la pratique

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'organisation. Lorsqu'un Etat cherche à mettre en œuvre le droit humain à l'éducation de base tel qu'il est formulé dans les instruments internationaux, quelques problèmes surgissent... Exemples de difficultés à surmonter pour passer du droit à l'action.

Interpréter les textes

Première difficulté : le texte vague et général des Conventions ne permet pas de cerner exactement le contenu du droit à l'éducation, ainsi que les obligations concrètes incombant aux Etats. Un exemple : la gratuité de l'enseignement primaire. Si l'incompatibilité des frais directs de scolarité avec le droit ne fait pas de doute, il n'en est pas de même des frais indirects, tels que l'uniforme ou l'achat de manuels. En fait, une analyse au cas par cas s'impose. Quand le prélèvement de ces frais est obligatoire et disproportionné par rapport aux revenus des parents, le Comité chargé de la surveillance du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels penchera vers un non-respect du droit à l'éducation.

Le prix à payer

Autre problème : la charge financière qu'implique la mise en œuvre du droit à l'éducation. Il est évident que mettre sur pied un système éducatif, tel que défini par le droit international, ne peut se réaliser du jour au lendemain. Aussi, chaque Etat doit-il, au maximum de ses ressources disponibles, assurer progressivement le plein exercice du droit à l'éducation. Par conséquent, il est impossible d'appliquer les mêmes standards pour les pays industrialisés que pour les PVD. Le contexte contraignant des programmes d'ajustement structurels (PAS) a souvent été reconnu par les Comités de droits humains comme une entrave à la mise en œuvre du droit à l'éducation. Les conséquences sociales et économiques sérieuses des coupures budgétaires dans le domaine de l'éducation, tels que les taux d'abandon élevés et le licenciement d'enseignants, ont souvent été citées comme sujet de grave préoccupation. Cependant, les Comités ont mis en exergue que les PAS ne dispensent pas les Etats de prendre des mesures protectrices pour les groupes les plus vulnérables de la société afin d'éviter qu'ils en soient deux fois victimes.

Quelles voies de recours ?

Finalement, lorsqu'on parle de droit à l'éducation, on pose la question de sa violation. Ici aussi, la mise en œuvre de ce droit, à caractère essentiellement social, se révèle problématique. Un individu dont un droit civil et politique n'a pas été respecté, par exemple le droit au

respect de sa vie privée, pourra saisir un tribunal pour essayer d'obtenir justice. Les possibilités à faire valoir son droit à l'éducation d'un enfant illettré, contraint de labourer les champs pour survivre, sont plus théoriques que réelles. Le seul contrôle effectué sur la mise en œuvre du droit à l'éducation se situe au niveau des Comités chargés de la surveillance de chaque Convention devant lesquels les Etats ont l'obligation de rapporter périodiquement sur le progrès réalisé et les difficultés rencontrées. Ceci n'est point une tâche facile. Car si les indicateurs développés par certaines agences internationales de développement peuvent être d'une certaine utilité pour évaluer la réalisation et le respect du droit à l'éducation, ils ne reflètent pas pour autant les valeurs fondamentales des droits humains, telles que la dignité et le respect du principe de la non-discrimination.

MEXICO - Quelques rares écoles dans des pays aussi lointains que le Brésil et le Ghana ont l'occasion de goûter à l'information qui existe au-delà des murs des salles de classe. Ils participent en effet à un programme visant à les connecter à la révolution de l'Internet qui balaie le monde.

Cette initiative, gérée par l'Alliance for Global Learning (AGL), organisation soutenue par l'International Education and Resources Network, World Links for Development and Schools Online, a démarré l'année dernière pour permettre aux étudiants des pays en développement d'accéder aux énormes ressources du cyber-espace. D'ici le mois de juin courant, l'AGL espère que 300 écoles de neuf pays seront connectées à son programme. Outre le Brésil et le Ghana, il y a des écoles de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de l'Ouganda, du Pérou, du Paraguay, de l'Égypte et de territoire palestinien.

Au cours des cinq prochaines années, AGL envisage une plus grande extension de son réseau, « pour toucher directement 3 000 000 d'étudiants dans les pays en développement ».

L'Alliance espère relier les étudiants et les enseignants du monde entier, en se servant des nouvelles technologies pour « améliorer l'éducation, fournir des opportunités de collaboration, et bâtir une conscience globale ».

C'est, dit l'alliance, une façon

d'aborder la réalité choquante de « l'écart en matière de technologies de l'information », la disparité entre les pays où les gens ont facilement accès à la technologie de l'information, et les pays où les gens ont été pour la plupart mis à l'écart de cette révolution.

Pour combler cet écart, l'organisation a cherché, au cours de la première année, à apporter aux

écoles sélectionnées des laboratoires d'informatique ainsi que la connexion à l'Internet. En outre, elle travaille avec des enseignants et des étudiants pour favoriser les « projets de collaboration entre pairs, et pousser les laboratoires d'informatique à l'école à devenir des centres de documentation pour la communauté environnante ».

De telles initiatives d'utilisation de l'Internet pour garantir une éducation de qualité ont été saluées par un large éventail d'éducateurs.

La mondialisation et l'impact de la technologie de l'information débouchent sur une nouvelle « économie du savoir, où les services et l'information sont des éléments vitaux », remarque Stephen Marquard, directeur technique de SchoolNet, Afrique du Sud, une organisation qui encourage et met en œuvre les technologies de l'information et de la communication.

Selon lui, les étudiants ont besoin de se familiariser très tôt avec les outils de l'information pour être compétitifs dans cette nouvelle économie à la fin de leurs études. Un rapport publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) se fait l'écho de points de vue similaires. « On peut se servir de technologies de l'information et de la communication pour soutenir l'échange interactif d'idées et d'informations. Un tel dialogue est vital non seulement pour l'appui et la motivation des apprenants,

mais plus important, pour l'ensemble de leur croissance et leur développement », déclare le rapport, intitulé « Towards Open Learning Communities ».

Selon Tom March, éducateur américain, une leçon sur l'Internet offre à l'enseignement tout comme à l'apprenant un contenu qui, lui semble familier. Cela ressemble beaucoup à ce qui se fait traditionnellement dans les classes.

Mais, remarque-t-il, « les fruits de ces arbres n'ont pas le même goût que ce que les éducateurs ont eu la chance de connaître avant. Autrement dit, les éducateurs reconnaîtront de vieux amis tels que les références, les ressources et les leçons, mais l'ampleur, la profondeur, l'immédiateté, la passion et l'interactivité que l'on trouve chez leur homologue du Web offrent une façon entièrement nouvelle d'éduquer ». De telles possibilités, en fait, ont été reconnues par les 155 gouvernements lors de leur rencontre d'il y a dix ans à Jomtien, Thaïlande, pour la Conférence Mondiale sur l'Éducation pour tous.

Au nombre des promesses issues de cette conférence, il y avait un engagement vis-à-vis de la nécessité d'une « vision élargie » qui dépasserait « les niveaux actuels des ressources, les structures institutionnelles, les programmes scolaires, et les systèmes traditionnels d'enseignement ».

Selon le Centre for Global and Development Education, dont le centre d'opérations est la Grande Bretagne, plus de 75 millions d'Occidentaux ont accès au Web, contre 700 000 africains.

En outre, sur 50 000 hôtes africains de l'Internet (ordinateurs équipés d'une connexion permanente à l'Internet) 48 000 se trouvent en Afrique du Sud. Comme l'a indiqué le Rapport sur le Développement Humain publié l'année dernière par l'ONU, l'Asie du Sud qui abrite 23 pour cent de la population mondiale, compte moins d'un pour cent d'internautes.

Concernant le téléphone (un préalable à l'accès à l'Internet), le rapport révèle que 40 pour cent des personnes vivant dans des pays en développement n'ont jamais passé un coup de téléphone. Ces faits ne sont pas les seules réalités auxquelles doivent faire face les partisans de l'éducation par le net, dans leur effort pour permettre aux étudiants du monde en développement d'accéder à l'information dans le cyber-espace.

Il y a par ailleurs les critiques soulevées par les dirigeants de l'éducation nationale, au sujet du contenu que l'on trouve sur l'Internet. « La technologie est une lame à double tranchant. Nous autres africains ne pouvons l'accepter à fond, sans mettre en question nombre de ses pièges », déclare Aicha Bah Diallo, ancienne ministre de l'Éducation de la Guinée. Selon elle, l'Internet offre des messages éducatifs, des help-lines, des informations vitales, mais aussi « un contenu raciste et socialement inacceptable ». Pour elle, pareille technologie doit avoir un but, si elle doit profiter aux personnes vivant dans les pays en développement.



PROGRAMME DU JOUR

9:00-10:30 - Séance plénière

◆ Tribune de discussion : Thème VI - Promouvoir l'éducation pour la démocratie et la citoyenneté

Intervenants invités :

S. Exc. Mme Graça Machel, ex-Ministre de l'Éducation du Mozambique ;

M. Timothy Balding, Directeur général de l'Association mondiale des journaux ;

Mme Erika R. George, Human Rights Watch

Président : M. Ingemar Gustafsson, Directeur du Secrétariat politique de l'ASDI, Suède

Rapporteur : M. Jakes Swartlant, Secrétaire du Conseil national du Botswana

11:00-12:30 - Séance Plénière

Honorer notre engagement partagé par l'éducation pour tous

◆ Déclaration des cinq parrains du Forum, des Directeurs généraux de l'OMS et du PAM, sur le rôle stratégique de chaque institution dans la réalisation du Cadre d'action pour l'éducation de base dans les premières années du XXI^e siècle

Président : Mme Kasama Varavarn, Secrétaire général de la Commission nationale de l'éducation primaire de Thaïlande

13:00 - Déjeuner au Centre

◆ Discours de M. Gene B. Sperling, Assistant auprès du Président pour la politique économique, Directeur du Conseil national économique des Etats-Unis

14:30-17:30 - Séance plénière

Un nouvel élan pour le millénaire : la nouvelle alliance en faveur de l'éducation pour tous

◆ Déclaration en faveur de l'éducation pour tous le nouveau millénaire par les intervenants invités :

S. Exc. Mme Maria, Ministre de la Coopération internationale du Canada ;

M. Abdulaziz Bin Othman Altwari, Directeur général de l'ISESCO ;

M. Philip Lowe, Directeur général de la Direction générale du développement de la Commission européenne

◆ Les voix du terrain : enseignants et apprenants d'Afrique, d'Amérique latine, des Etats arabes et d'Europe

◆ Approbation du Cadre d'action

◆ Cérémonie officielle de clôture. Déclarations finales par M. Knud Mortensen, Président du Comité directeur du Forum sur l'Éducation pour tous

S. Exc. M. Moustapha Niasse, Premier Ministre du Sénégal

Président : M. Errol Miller, co-Président du Comité directeur du Forum sur l'Éducation pour tous.